

**Flash Info n°8**

Octobre 2020

**FINANCEMENTS  
2020 2021 2022****A RETENIR:**

*Les crédits 2020 des dispositifs d'emploi accompagné (17 M€) ont été communiqués aux ARS au cours de l'été.*

*Le plan de relance inclusive annoncé à la rentrée, en réponse aux conséquences de la crise sanitaire, booste les crédits de l'emploi accompagné: une enveloppe complémentaire immédiate de 5 millions est accordée pour 2020, et la répartition sur les deux années suivantes de 15 M€ de fonds européens porte les crédits emploi accompagné à 30 M€ par an pour 2021 et 2022.*

**CRÉDITS INITIAUX EMPLOI ACCOMPAGNÉ 2020 ET RÉPARTITION PAR RÉGION :**

Comme annoncé en début d'année, l'arrêté du 18 juin 2020 a fixé le montant de la part « Etat » des crédits 2020 dédiés à l'emploi accompagné conventionné à 9 760 k€.

De son côté, le renouvellement de la convention entre l'Etat, l'Agefiph et le Fiphfp a fixé la contribution commune de ces derniers à 7 100 k€.

La ventilation par région a été communiquée aux ARS au cours de l'été. Elle figure dans le tableau ci-dessous :

Régions	Montants Etat (P157)	Montants Agefiph+FIPHFP	EMPLOI ACCOMPAGNÉ TOTAL 2020 (Etat+Agefiph/FIPHFP)
Auvergne/Rhône-Alpes	1 106 892 €	763 817 €	1 870 709 €
Bourgogne/Franche-Comté	365 551 €	252 250 €	617 801 €
Bretagne	461 693 €	318 594 €	780 287 €
Centre-Val-de-Loire	337 259 €	232 728 €	569 987 €
Corse	155 200 €	155 200 €	310 400 €
Grand Est	674 902 €	465 720 €	1 140 622 €
Hauts de France	894 843 €	617 492 €	1 512 335 €
Ile-de-France	1 629 294 €	1 124 304 €	2 753 598 €
Normandie	463 281 €	319 690 €	782 971 €
Nouvelle Aquitaine	994 771 €	686 448 €	1 681 219 €
Occitanie	864 992 €	596 893 €	1 461 885 €
Pays-de-la-Loire	508 593 €	350 957 €	859 550 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	637 493 €	439 906 €	1 077 399 €
Guadeloupe + Martinique	310 400 €	310 400 €	620 800 €
Guyane	155 200 €	155 200 €	310 400 €
La Réunion + Mayotte	310 400 €	310 400 €	620 800 €
<b>France Entière</b>	<b>9 870 764 €</b>	<b>7 100 000 €</b>	<b>16 970 764 €</b>

## PLAN DE RELANCE INCLUSIVE ET FINANCEMENTS 2021 À 2023

Au cours de l'été, une enveloppe de 100 M€ a été annoncée pour soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap, à partir des financements européens liés à la crise COVID.

Quelques jours plus tard il a été précisé :

- que 85 M€ seraient effectivement consacrés à des primes pour l'embauche de TH sur le modèle des primes pour l'embauche des jeunes annoncées un peu plus tôt : 4000 € pour une année pleine pour toute embauche avec au minimum un CDD de trois mois (voir sa mise en œuvre dans le communiqué de presse du 7 octobre 2020).

- mais que 15 M€ seraient orientés vers le soutien à l'emploi accompagné.

Le Comité de Pilotage national de l'Emploi Accompagné, tenu à Pau le 9 octobre 2020 sous la présidence de Madame Sophie Cluzel, a précisé les détails du plan de relance inclusive élaboré en réponse aux besoins accrus d'accompagnement liés aux effets de la crise sanitaire :

- ▶ Pour 2020 : une enveloppe supplémentaire de 5 M€ complètera les 17 M€ déjà attribués. Elle

sera versée aux ARS d'ici la fin de l'année. La part Etat passe ainsi de 10 à 15 M€ en 2020.

- ▶ Pour 2021 et 2022 : les crédits Covid de 15 M€ mentionnés au cours de l'été seront répartis sur une période de 2 ans. Ces 7.5 M€ par an s'ajouteront à la part Etat de 15 M€ (comme en 2020) et à une contribution Agefiph/Fiphfp de 8 M€. Les crédits Emploi Accompagné Conventioonné s'établiront ainsi à 30.5 M€ par an en 2021 et 2022.
- ▶ Pour 2023 : une augmentation des parts Etat, Agefiph et Fiphfp est d'ores et déjà à l'étude pour conserver un niveau de financement identique après l'arrêt des fonds européens.

Il faut se réjouir et féliciter les financeurs de la tournure concrète que prend leur volonté ainsi affirmée de soutenir le développement de l'emploi accompagné.

Ce coup d'accélérateur et la visibilité d'un plan triennal permettront de mettre en œuvre une stratégie claire et raisonnée de développement sur les territoires.

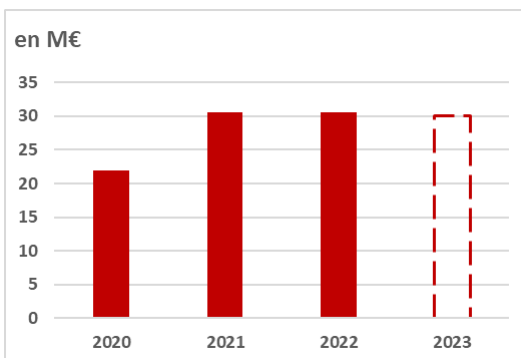
### Evolution des financements entre 2020 et 2023 :

2020 : 22 M€

2021 : 30.5 M€

2022 : 30.5 M€

2023 : objectif de 30 M€ minimum



## FINANCEMENTS 2017 À 2019

Retrouvez sur notre site internet les flash infos n°2 et 5 sur les financements des années antérieures et leur répartition régionale :

- ▶ Flash info n°2 - Mise en œuvre 2017

<https://www.emploi-accompagne.fr/actualites/65-flash-info-2-et-textes-reglementaires>

- ▶ Flash info n°5 Novembre 2019 - Financements 2019

<https://www.emploi-accompagne.fr/actualites/79-flash-info-n-5-nov-2019>